



## Trophées 2015 des initiatives coopératives : un grand concours national pour valoriser les réussites des coopératives agricoles

### *Les inscriptions sont ouvertes !*

Chaque année, les entreprises coopératives agricoles lancent des dizaines de projets innovants et vertueux pour l'économie, les territoires, le consommateur ou encore l'environnement. En 2015, pour donner une visibilité nationale à toutes ces initiatives, la coopération agricole lance **les 1ers Trophées des initiatives coopératives qui seront décernés à l'occasion de la Semaine de la coopération agricole qui se déroulera du 6 au 14 juin**. Les inscriptions à ces Trophées sont déjà ouvertes. Ce concours national récompensera les projets les plus innovants, répartis en 6 catégories, et leur fera bénéficier d'une visibilité nationale.



### **Des Grands Prix pour toutes les réussites coopératives !**

En inscrivant leurs projets aux 1ers Trophées des initiatives coopératives, les entreprises engagées dans la campagne nationale de communication de la coopération agricole valoriseront leur capacité d'innovation économique, humaine, territoriale ou environnementale. Déclinés en 6 catégories, les Trophées récompenseront autant de projets, désignés par un jury composé de représentants du monde coopératif et d'experts issus de la société civile, ainsi que par le grand public, via un vote sur les réseaux sociaux.

### **Coup de projecteur sur les réalisations des coopératives agricoles.**

**Les 1ers Trophées des initiatives coopératives** visent à valoriser les initiatives du terrain et les projets du quotidien. Chacun des 6 Grands Prix fera l'objet d'un reportage vidéo, offert par la campagne de communication de la coopération agricole, et bénéficiera d'une promotion dans les médias

régionaux et nationaux, sur les réseaux sociaux, et sur le site [www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop). Les vainqueurs pourront également afficher le label « Trophées 2015 de la coopération agricole » dans leur propre communication d'entreprise.

## Comment participer ?

Les coopératives qui souhaitent déposer un ou plusieurs dossiers peuvent le faire en ligne jusqu'au 27 mars 2015 sur le site [www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop). L'inscription est gratuite et réservée à toutes les coopératives engagées dans la campagne.

## 6 catégories proposées pour faire valoir les atouts et la diversité du modèle d'entreprise coopératif.

La coopération agricole est un modèle armé pour évoluer, changer, se transformer, répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs. C'est pourquoi les 1ers Trophées des initiatives coopératives proposent 6 catégories :

- **Développement économique :** investissements, partenariats, diversification des activités, évolution des méthodes de production ou de vente, initiatives à l'international..
- **Développement territorial :** aménagement, maintien de l'activité économique, animation de la vie locale, promotion du patrimoine, activités agro-touristiques..
- **Action sociale et sociétale :** actions de solidarité, d'insertion, aide à l'installation des jeunes, maintien ou création d'emploi, mécénat, social-business, ...
- **Protection de l'environnement :** nouvelles méthodes de production durable, collecte et recyclage des déchets, biodiversité, énergie verte, entretien du patrimoine paysager...
- **Animation de réseau et communication :** nouveaux outils de communication, développement de la relation entre la coopérative et les adhérents, les salariés, les partenaires, les écoles, la presse, les pouvoirs publics, les élus...
- **Développement de filière et innovation technologique :** rupture technique ou technologique dans les modes de production, de transformation ou de commercialisation, développement de nouvelles activités, lancements de produits, de services.



Retrouvez toutes les informations sur les 1ers Trophées de la coopération agricole, mais aussi sur la Semaine de la coopération agricole, ainsi que sur l'actualité des coopératives agricoles sur [www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)



La coopération agricole



@lacoopagricole

Contact presse : **Ophélie Rota**  
01 55 25 58 68 / 06 82 82 95 82  
[ophelie.rota@lacooperationagricole.coop](mailto:ophelie.rota@lacooperationagricole.coop)  
[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

## Annexe – La coopération agricole, c'est quoi ?

---

### La coopération agricole française en chiffres :

- **3 000** entreprises coopératives, qui produisent **40%** de l'agroalimentaire français
- **160 000** salariés
- **3 agriculteurs sur 4** adhèrent au moins à une coopérative
- **84,8** milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'année 2013
- **74%** des sièges sociaux de coopératives sont localisés en zone rurale
- **7 groupes** coopératifs sont dans le top 20 des groupes coopératifs européens
- **22** filières de production agricole
- **650** métiers différents (du CAP au Bac + 5)
- **+ 1 000** produits agricoles certifiés (Label Rouge, AOP, IGP...)

Statutairement attachées à un territoire, propriété de leurs agriculteurs-adhérents, les coopératives agricoles ne sont ni opéables, ni délocalisables. Elles privilégient le long terme et la confiance. Elles assurent la collecte, voire la transformation et la distribution des productions agricoles, y compris dans les territoires les plus éloignés, qui échappent ainsi à la désertification. Depuis plus d'un siècle, elles contribuent à l'animation de la vie locale, au maintien des savoir-faire ruraux et à la création d'activités et d'emploi pour les territoires concernés.

En plus de 450 000 exploitants, ce sont aujourd'hui près de 160 000 salariés qui travaillent en France dans les coopératives et leurs filiales ; un effectif stable depuis 5 ans malgré le contexte économique. L'emploi dans la coopération agricole est caractérisé par son ancrage dans les régions et les bassins de productions agricoles des coopérateurs ; ce sont ainsi 74% des sièges sociaux des entreprises coopératives qui sont situés en zone rurale.